

**Stage de Chant - Vacances de Toussaint**

**du samedi 17 au samedi 24 octobre 2020**

**Au Manoir des Loges - Route de St Mars - 53300 Ambrières-les-Vallées**

<b>COURS HAMON</b> (Relais Culturel du Manoir des Loges)		<b>ELEVE</b>	
Adresse du bureau	49, rue Villebois Mareuil - 44000 Nantes	<b>NOM</b>	
Téléphone	07.84.96.11.78	<b>PRENOM</b>	
Mail	infos@atth.fr	<b>TELEPHONE</b>	
Site Internet	www.nantes-cours-theatre.fr	<b>MAIL</b>	
		<b>DATE DE NAISSANCE</b>	

<b>NOMS ET PRENOMS PARENTS</b>	
<b>ADRESSE POSTALE</b>	
<b>MAIL (en majuscules)</b>	
<b>TELEPHONE</b>	
<b>TRAJETS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Souhaitez-vous que nous nous chargions d'acheter le billet de train pour votre enfant ? Si oui vous devrez rajouter 30€ au coût du stage.....</li><li>- Pour le retour pensez-vous pouvoir venir assister à la représentation ?.....</li></ul>

**Coût de la session du stage** : 680€ (665€ + adhésion à l'association : 15€)

(en option train aller : 30€)

**A nous retourner avec ce bulletin signé :**

- Le règlement : Vous pouvez établir jusqu'à 4 chèques
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Fiche sanitaire complétée et signée

RCML s'engage à assurer le programme avec le concours d'un ou plusieurs artistes professionnels.

Le stagiaire et son tuteur légal autorisent l'association RCML à utiliser, sur ses supports de communication, des photos représentant le stage et où il figure.

**Conditions d'annulation, du fait de l'organisateur** : Dans le cas où nous serions obligés d'annuler un stage, les sommes reçues seraient entièrement remboursées.

RCML se réserve le droit de ne plus admettre au stage les inscrits qui en perturberaient le cours, notamment en raison d'un comportement à risques, et ce, sans remboursement de leur cotisation. L'association restituera alors le stagiaire mineur à son responsable légal. Le montant de la session ne sera pas remboursé. **Le responsable légal signataire du présent contrat s'engage à rester joignable durant la session et à venir rechercher le stagiaire dans un délai maximum de 24 heures sur demande de l'association**, soit personnellement soit en mandatant une personne de son choix. Au-delà de ce délai, la responsabilité de l'association ne sera plus engagée envers le stagiaire.

**Conditions d'annulation, du fait du stagiaire** : Plus de 30 jours avant le début du stage = retenue de 10% du forfait total. De 30 à plus de 10 jours avant le début du stage = retenue de 50% du forfait total. Retenue de la totalité du forfait à moins de 10 jours avant le début du stage.

Fait en double exemplaire à....., le.....

Règlement ci-joint par chèque à l'ordre de RCML en un ou maximum 4 chèques (encaissements mensuels à partir de septembre 2020). Les organisateurs n'accepteront au Manoir des Loges aucun enfant dont le dossier serait incomplet.

Signature de l'intéressé(e) Précédée de la mention « Lu et approuvé »
--------------------------------------------------------------------------

Cachet RCML Pour accord
----------------------------